

Barème des honoraires

Location

Baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

A la charge du bailleur

Type d'honoraires	Montant des honoraires TTC
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 €/m ² (zone non tendue), 10 €/m ² (zone tendue) ou 12 €/m ² (zone très tendue)
État des lieux	3 €/m ²
Entremise et négociation	300,00 €

A la charge du locataire

Type d'honoraires	Montant des honoraires TTC
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 €/m ² (zone non tendue), 10 €/m ² (zone tendue) ou 12 €/m ² (zone très tendue)
État des lieux	3 €/m ²

Autres baux

Honoraires répartis à parts égales entre le locataire (50%) et le bailleur (50%)

Type d'honoraires	Montant des honoraires HT
Honoraires d'entremise	30 % du loyer annuel (hors charges)
Frais de rédaction d'actes	1000,00 €

Gestion locative

Type d'honoraires	Montant des honoraires TTC
Honoraires de gestion	7 % des encaissements
Assurance GLI	2,5 %

Transaction

Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat

Prix de vente	Montant des honoraires TTC
Jusqu'à 100 000 €	7 % avec minimum forfaitaire de 5000 €
De 100 000 € à 1 000 000 €	6 %
Au-dessus d'1 000 000 €	5 %